Un poids deux mesures !!

Le 02/11/2020

Nous restons dans l'interrogation lorsque nous constatons le traitement réservé au suivi judiciaire amorcé par les collègues ayant subi des agressions de la part de détenu.

Ainsi, un directeur a été victime d'une agression que notre organisation a dénoncé soulignant qu'aucun personnel n'était à l'abri.

Cependant l'agresseur du directeur s'est vu comparaître dans un délai très court pour répondre de ses actes.

Un agent depuis son agression avec 5 jours d'ITT en date de Janvier 2019 sur le bâtiment D1, n'a reçu aucun suivi de son dossier. Aucune convocation au tribunal alors même que son dépôt de plainte et sa protection statutaire ont été effectué dans les temps et dans les règles.

Nous assistons bien là à une justice à deux vitesses et sélective qui nous montre bien qu'elle n'est pas la même pour tous.

Il ne s'agit pas d'une situation isolée. Malheureusement il ne s'agit que d'un exemple parmi tant d'autres qui nous sont régulièrement signalés. A cela s'ajoute la question du placement pénitentiaire des détenus agresseurs ou qui ont menacé de mort et qui reste dans le même secteur où travaille l'agent !

La CGT demande des éclaircissements sur ce manque d'équité et s'indigne que la balance de la Justice semble pencher en faveur de certaines personnes !

Le bureau local

CGT Pénitentiaire >>> ugsp@cgt.fr /
cgtpenitentiaire.com
Espace Aréna – 6 av des Peupliers
91700 STE GENEVIEVE DES BOIS CEDEX
Tel : 01.69.72.31.06 **ou** 01.69.72.32.36
Sur Facebook : La CGT Pénitentiaire Fleury_Mérogis

Flasher moi !

La CGT Mah Fleury-Mérogis